



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 24805

Texte de la question

Mme Martine Billard attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la situation des personnes handicapées séjournant à domicile. Nous ne pouvons que nous réjouir que les personnes handicapées puissent rester chez elles. Cependant, pour poursuivre ce maintien à domicile, il est important que les personnes handicapées soient en mesure d'appeler rapidement un parent, ami, médecin en cas d'urgence et disposent donc du téléphone. Aussi lui demande-t-elle si les personnes dont les ressources sont égales ou inférieures aux minima sociaux peuvent voir leur frais d'installation téléphonique pris en charge par les services sociaux. Faute de quoi, ces personnes iraient dans des établissements spécialisés, pour un coût très important pour la société, et un confort moindre pour les personnes concernées.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Billard](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24805

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7073